



RAPPORT

Conseil Municipal du 15 juillet 2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 15 juillet 2020
Salle Miou Grano à 18h30

Rectification matérielle délibération DEL-11-2020

Finances : Virement de crédits (dépenses liées au Covid)

Elections : Tirage au sort des jurés d'assises

Ressources Humaines :

Amendement de Sauveterre Avenir suite à la commission du personnel.

Prime exceptionnelle Covid

Travaux :

Résultat CAO toiture de l'Eglise

Demande de subventions Chemin de la Gare

CCAS : Election des membres du Conseil Municipal et désignation des personnes publiques au Conseil d'Administration

Vie Associative :

Convention d'occupation du terrain de tennis entre le Tennis Club de Sauveterre et la Commune

Commission Impôts

Désignation de 32 membres de la société civile.

Interventions de Monsieur le Maire :

Covid 19

Relance économique et écologique

Autorisation à Monsieur le Maire de consulter et lancer les études liées aux projets de relance économique et écologique.

Rectification matérielle délibération DEL-11-2020

Lors du conseil d'installation du Maire et des Adjointes, une erreur matérielle a été faite sur l'ordre de désignation des Adjointes.

En l'espèce, la liste des Adjointes doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, ce qui induit, dans notre cas, que le premier adjoint soit du sexe féminin.

Afin de corriger cette erreur matérielle dans la légalité, après consultation des services du contrôle de légalité de la Préfecture et, de façon la plus simple, il est demandé aux membres du conseil municipal d'adopter cette rectification d'erreur matérielle.

Cette procédure n'étant valable qu'en cas de consensus du conseil municipal.

En l'absence d'accord de l'ensemble des membres du conseil (unanimité), il n'y a pas d'autre choix, que de revoter.

Nous avons voté le 23 mai 2020, à l'unanimité la liste des Adjointes suivante :

Premier Adjoint : Patrick Chéruef
Second Adjoint : Carole Delafontaine
Troisième Adjointe : Régis Agret
Quatrième Adjoint : Huguette Denis
Cinquième Adjointe : Martine Bouche

Il convient donc de rectifier de la manière suivante :

Première Adjointe : Carole Delafontaine
Second Adjoint : Patrick Chéruef
Troisième Adjointe : Huguette Denis
Quatrième Adjoint : Régis Agret
Cinquième Adjointe : Martine Bouche

L'avis du conseil est sollicité

Finances

Rapporteur : Jacques Demanse

Virement de crédits

La pandémie de COVID 19 a entraîné, pour la Collectivité, des dépenses imprévues à hauteur de 21600 € d'achat de fournitures d'hygiène et de sécurité (masques, gels et produits d'entretiens virucides, équipement de protection individuelle pour les employés).

Il convient donc de porter du compte 022 – « dépenses imprévues » au compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » de la section de fonctionnement de la somme de 21600 €.

L'avis du Conseil est sollicité

Elections

Rapporteur Jacques Demanse

Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année il convient de tirer au sort, à partir des listes électorales, le nom de trois personnes qui pourraient être amenées à siéger aux assises.

Les noms, coordonnées et professions de ces électeurs seront transmis au tribunal.

Ressources Humaines

Amendement Sauveterre Avenir

Rapporteur Nathalie Jasse

Présentation de l'amendement de Sauveterre Avenir suite à la commission du personnel

Prime exceptionnelle Covid

Rapporteur Frédéric Daragnes

La commission du Personnel a validé, à l'unanimité en sa séance du 25 juin 2020 l'attribution d'une prime exceptionnelle en fonction de la durée du temps de présence dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire a été votée à l'unanimité.

Cette prime se décompose ainsi, les agents présents 10 jours recevront 330 €, ceux présents 20 jours 660 € et ceux ayant effectué un temps plein 1000 €.

3 agents ont effectué un temps plein,

2 agents ont effectué 20 jours

4 agents ont effectué 10 jours

Soit un total de 5640 €

Monsieur le Maire indique que les crédits sont disponibles au chapitre

L'avis du conseil est sollicité

Travaux

Résultat CAO toiture de l'Eglise

Rapporteur Patrick Cheruel

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 juillet a étudié les 3 propositions des Entreprises soumissionnaires au marché de la réfection de la toiture de l'église.

Vous trouverez le compte rendu en annexe.

La commission propose au Conseil de retenir l'Entreprise Emotech pour un montant de 9 558 euros TTC.

L'avis du Conseil est sollicité.

Demande de subventions travaux Chemin de la Gare

Rapporteur Jacques Demanse

Dans le cadre des travaux pour l'aménagement du Chemin de la Gare et ses voies annexes, nous pouvons instruire des demandes de subventions à l'Etat, la Région et le Département.

L'avis du Conseil est sollicité.

CCAS

Rapporteur Carole Delafontaine

Election des membres du Conseil Municipal et désignation des personnes qualifiées au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé d'une part, de membres du Conseil Municipal élu.e.s sur liste désignée et à scrutin secret selon la proportionnelle au plus fort reste de cette élection.

Et, d'autre part, de personnes qualifiées en nombre égal.

Concernant les personnes qualifiées, Monsieur le Maire indique que l'affichage indiquant le renouvellement du Conseil d'Administration du

CCAS n'a donné lieu à aucune désignation de la part des représentant des associations familiales, des associations de personnes handicapées, des associations de retraités et de personnes âgées, et des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. A ce titre, Monsieur le Maire propose de désigner des personnes de la société civile de la Commune ayant un intérêt au secteur social :

Mme BARKER Marcelle
Madame AMOUROUX Magali
Madame HALILI Jessie
Monsieur COUSTON Marc-Edouard

L'avis du Conseil est sollicité

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur Patrick Cheruel

Convention d'occupation du terrain de tennis entre le Tennis Club de Sauveterre et la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention annexée à ce rapport.

L'avis du Conseil est sollicité

Commission Impôts

Rapporteur Jacques Demanse

Pour donner suite au renouvellement général des élus, il convient de désigner 32 membres de la société civile dont 16 (8 titulaires/8 suppléants) seront nommés par la direction générale des finances publiques, commissaires, en vue de siéger en commission impôts. Le Maire est président de fait de la Commission.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des

connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un agent de la Commune peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

L'avis du conseil est sollicité.

Interventions de Monsieur le Maire